

# Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote et la politique d'engagement actionnarial

## Exercice 2022

---

### I. Objet

Conformément aux exigences des articles L533-22 et R533-16 du Code monétaire et financier, S14 Capital a établi un compte-rendu de la mise en œuvre de sa politique d'engagement actionnarial.

### II. Description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés

Dans sa politique d'engagement actionnarial, S14 Capital a prévu de faire usage de ses droits de vote si le pourcentage de détention d'un titre est d'au moins 5% de la capitalisation boursière de l'émetteur. Au cours de l'exercice 2022, la société de gestion n'a exercé aucun droit de vote, les seuils définis n'ayant pas été atteints.

### III. L'engagement actionnarial

S14 Capital investit uniquement dans des sociétés cotées. S14 Capital suit activement la communication des sociétés, notamment à l'occasion d'évènements tels que des réunions d'analystes, ou des présentations à distance.

Les analystes et gérants de S14 Capital rencontrent régulièrement les dirigeants de certaines sociétés. Ces entretiens visent à mieux comprendre et à actualiser la stratégie des entreprises, leurs opportunités et leurs risques.